Le Courrier des Opelousas

Vol. XX. Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 5 Avril 1873. **No. 25.**

OPELOUSAS:

SAMEDI matin, : : : 5 AVRIL 1873.

Assemblee Publique.

Tous les citoyens de la Paroisse St. Landry qui ont à cœur les intérêts du pays, sont invités à se réunir à la Maison de Cour, en la ville d'Opelousas, le Samedi, 12 Avril courant, dans le but de protester ou d'acquiescer au gouvernement de Kellogg, et pour d'autres objets y relatifs.

FAUX WARRANTS DE PAROISSE.—Il n'est probablement personne dans notre Paroisse, qui n'ait entendu parler de certains warrants de Paroisse faux, découverts il y a deux ou trois mois.—On sait aussi que le Grand Jury, à sa dernière session, a trouvé lieu à poursuivre contre un certain individu qui a décampé quand il a dû avoir vent de cela.—Ce personnage est donc accusé de faux en écriture.

On ne savait alors, comme on ne sait point encore aujourd'hui, combien de ces warrants sont faux, ni pour quel montant. Il est vrai qu'on en connaissait pour environ deux mille piastres; mais il paraît que dernièrement d'autres faux warrants ont été découverts, et on prétend qu'aujourd'hui on en connaît pour un montant de trois à quatre mille piastres de plus. On va même jusqu'à dire que certains individus de notre ville et de notre Paroisse en sont détenteurs pour un montant plus fort encore, et qu'ils hésitent ou refusent de les faire auditer et enrégistrer conformément à une ordonnance du Jury de Police, pensant peut-être pouvoir en tirer parti par la suite.

Nous croyons devoir donner ces renseignements, afin que les contribuables qui achètent ce papier pour payer leurs taxes de Paroisse, ne prennent que les warrants qui ont été audités et enrégistrés depuis le 17 Février dernier par M. Jas. O. Chacheré, Auditeur de Paroisse.

☞Ainsi qu'on le verra par une communication dans notre partie anglaise, les candidats pour le Conseil de Ville sont priés de se réunir à la Maison de Cour, ce soir à 5 heures, dans le but d'en choisir sept d'entre eux qui formeront un ticket qui sera ainsi soumis aux citoyens de la ville.

☞La lettre du Secrétaire d'Etat, M. Armstead, au soi-disant Gouverneur Kellogg, refusant une certaine commission que M. Kellogg lui avait offerte, contient des sentiments élevés, et est en même temps une digne et raide leçon à l'adresse des candidats élus sur le ticket de fusion et qui ont ensuite déserté cette cause, guidés exclusivement par une question d'intérêts personnels. M. Armstead est un citoyen de couleur; il a été élu Secrétaire d'Etat sur le ticket fusioniste et adhère fermement à cette cause honnête et réformatrice. et mérite en tout cela l'entière confiance du peuple de la Louisiane, blanc et de couleur.

On trouvera plus loin sa lettre.

☞Le "Journal" de Samedi dernier donne avec emphase et une satisfaction non équivoque, les noms de tous ceux qui ont retiré leurs licences du Collecteur de Kellogg, en inférant qu'ils reconnaissent par cela même la légalité de ce gouvernement.

Notre voisin a une drôle de manière d'interpréter les choses. Ainsi, nous voyons que treize avocats de notre barreau ont retiré leurs licences du collecteur Kellogg. Eh bien, nous pourriens hardiment dire que probablement pas un seul ne reconnait le gouvernement de Kellogg comme légal, et ils n'auraient probablement pas retiré leurs licences de ce bureau, si le Collecteur du gouverneur McEnery avait eu le sien ouvert.

Un seul, le premier, probablement, a dû forcer tous les autres à retirer leurs licences, autrement, la Cour aurait été forcée d'ajourner.

☞Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un ancien et respectable citoyen de notre Paroisse, M. Jean Bte. Roy, décédé sur son habitation le 1er de ce mois, à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante. C'est Lundi à midi, plein de vigueur et de santé, qu'il a été frappé, et le lendemain matin à six heures, il expirait.

C'est une perte douloureuse pour sa famille, ainsi que pour un large cercle d'amis et de connaissances qui en garderont longtemps un agréable souvenir.

☞Un Père Trappiste est chose rare dans nos campagnes; cependant la ville d'Opelousas en possède un depuis quelques jours. Ce Père, qui depuis cinq années parcourt l'un et l'autre hémisphère, porte avec lui partout où il passe la santé aux malades sous forme d'une médecine appelée arnica.

Depuis longtemps nous avions entendu parler de ce remède souverain et des cures merveilleuses qu'il avait opérées, aussi nous nous faisons un devoir de le recommander à toutes les personnes atteintes des maladies qui nécessitent son emploi.

Ce Père-Trappiste, en religion Rév. P. François d'Assise, nous a honoré de sa visite, accompagné de notre aimable correspondant, M. L. R. Nous avons sincèrement regretté de ne pas nous être trouvé là au moment de sa venue; mais comme nous apprenons que ce bon Religieux ne doit nous quitter que Lundi prochain, nous ne désespérons pas encore de pouvoir le rencontrer avant son départ.

En se reportant à nos colonnes d'annonces, on verra que M. Posey est le dépositaire de la précieuse médecine du P. d'Assise.—Donc, toute personne qui, pendant sa présence chez le Rév. Raymond, n'aurait pu s'en procurer, aura toujours la ressource de trouver la santé en s'adressant à la pharmacie de notre excellent voisin.

☞Seize avocats du barreau de Shreveport ont offert leurs services gratuits pour défendre ceux que les Collecteurs de Kellogg voudraient forcer à payer les taxes.

☞Avant de tenir l'élection de Lundi prochain, pour administrateurs des affaires de notre petite bourgade, ne devrait-on pas consulter maître Kellogg sur les candidats à choisir? Enfin, il faut penser à tout.

☞L'hon. A. Garrigues de notre ville a été nommé Commissaire spécial pour le District des Opelousas, par la Commission des réclamations du Sud, pour prendre les témoignages en Louisiane.

Correspondance particulière du Courrier.

Opelousas 3 Avril 1873.

M. l'éditeur.

Vous avez sans doute entendu parler de l'arrivée dans notre communauté catholique du Rév. P. François d'Assise, de l'ordre des Pères Trappistes. Mais ce que vous ne savez probablement pas, c'est ce qu'est cet ordre d'hommes qui consacrent leur vie tout entière à racheter par de dures pénitences les travers auxquels l'espèce humaine est malheureusement trop encline.

Je ne vous retracerai pas ici le sermon que ce bon Père nous a fait entendre dimanche dernier, sermon dans lequel il nous a peint sous des couleurs si vives, la vie ascétique du Trappiste dans son monastère; je vais seulement vous dire d'une manière succincte quelles sont les règles principales de cet ordre sévère.

Prenons le Trappiste à son lever, qui les jours ordinaires de la semaine, a lieu à deux heures du matin, les dimanches à une heure, les jours de grandes fêtes à minuit, il se rend alors à l'église pour chanter *Matines*; les messes se prolongent habituellement jusqu'à cinq heures, heure à laquelle toute la communauté va commencer ses travaux dans les champs, seule ressource d'existence de la plupart des monastères; un seul repas par jour soutient ces corps rompus à la fatigue et aux travaux les plus dûrs;—et encore, quel repas font-ils! des légumes seulement, n'ayant d'autre accommodage que le sel et l'eau. Vous pourriez croire peut-être qu'avec un genre de vie aussi peu substantiel, on ne doit trouver dans les Abbayes que des êtres hâves et amaigris, penchant déjà leurs corps débiles vers la tombe qui doit les renfermer un jour. Non, détrompez-vous, la plupart des religieux jouissent d'une santé robuste et florissante, qui fait toujours l'étonnement des nombreux visiteurs qui chaque année abondent dans les divers monastères que possède la France. Le silence le plus absolu règne toujours dans l'intérieur de la communauté; la voix de ces religieux ne se fait jamais entendre que pour entonner dans leurs chants les gloires du Très-Haut. Vraiment on peut le dire, la nourriture spirituelle qui soutient l'âme, ne fortifie-t-elle pas le corps aussi bien que la nourriture substantielle. Quelle vie calme et sans orage que traversent ces bons Pères dans leur paisible retraite. Je ne connais pas le Prieuré de Notre-Dame-des-Neiges, auquel appartient le Rév. François d'Assise; mais il existe en France sur les bords d'une charmante petite rivière appelée la Creuse, une autre Abbaye du même ordre dans lequel je compte plus d'un ami dévoué. Aussi, vous devez comprendre quelle a dû être ma joie en pressant la main de l'un de ces bons religieux, qui m'apportait des nouvelles de tous ceux que j'aimais là-bas. Le Père François d'Assise avait été passer quelques jours à l'Abbaye de Fontgombaud, peu de tems avant son départ pour le Nouveau-Monde.

Le Prieuré de Notre-Dame-des-Neiges, situé dans le département de l'Ardèche, est placé sur le sommet d'une montagne. La Providence, qui veille toujours sur ses enfants, a fait croître sur cette montagne une précieuse fleur qui est pour ces bons Pères la source des charités qu'ils peuvent répandre autour d'eux aux pauvres qui chaque jour viennent chercher leur subsistance au Monastère. Je veux parler de la fleur de l'Arnica, avec laquelle les Pères Trappistes fabriquent une médecine répandue aujourd'hui dans le monde entier, et dont les effets salutaires sont désormais incontestables. Les cures merveilleuses opérées par l'arnica de Notre-Dame-des-Neiges sont des faits acquis dans les annales de la médecine.

Mus par un sentiment d'humanité, la seule ambition de ces bons Pères a été d'utiliser les précieuses vertus de l'arnica; faire le bien a été leur pensée dominante, afin de rendre aux diverses classes de la société les services que cette bienfaisante liqueur procure aux souffreteux d'une part, aux pauvres de l'autre, puisque les produits de la vente servent à soulager les nombreuses misères des habitants de cette contrée de l'Ardèche, où l'aridité du sol ne donne souvent que des récoltes insuffisantes aux besoins de ces populations.

Le Père François d'Assise parcourt le continent américain depuis près de trois ans; partout où il a passé il a su se gagner les sympathies de tous ceux qui l'ont approché. Sa conversation sociale est parfois agréablement assaisonnée d'une aménité de caractère qui toujours récrée et jamais n'afflige.

Bon par nature, cette bonté naturelle s'est développée et embellie par sa foi, sa piété, sa vie de renoncement, sa fidélité à ses devoirs, et un amour sans bornes pour l'Eglise et son Auguste Chef, le Souverain Pontife.

Ceux qui dimanche dernier assistaient à la grand'messe ont pu admirer son langage élégant et pur, sa voix vibrante et harmonieuse, son accent ému et sympathique, et son organe sonore qui remuait tous les cœurs.

Dimanche prochain, il doit encore nous faire entendre sa brillante parole, et à la suite de son sermon il fera lui-même, comme il l'a annoncé, une quête au profit d'une autre abbaye en détresse. L'Abbaye d'Aigue-Belle a souffert cruellement des désastres de la guerre Franco-Prussienne, et c'est pour venir en aide à ces pauvres religieux que le Père François d'Assise s'adresse aux cœurs généreux pour soulager ses frères en religion.

Ce Père, à son départ d'ici, départ qui doit avoir lieu lundi matin, se propose de se rendre au Grand Côteau, de là à Vermillonville, puis à St. Martin et à la Nouvelle-Ibérie, où la réputation de son arnica l'a déjà devancé depuis longtemps.

Agréez etc. L. R.

☞Un correspondant de l'Advertiser de Lafayette, écrit d'Abbeville, sous la date du 24 mars:

"La Cour de District pour la paroisse Vermillon, s'est ouverte le 17, le juge Mouton présidant. Vendredi, le 5e jour du terme, l'attention du juge fut appelée à ce fait que les avocats n'avaient pas enrégistré leurs licences, conformément à la loi. Le juge alors leva temporairement la séance afin de donner aux membres du barreau le tems de se procurer leurs licences; mais attendu que le collecteur des taxes de Kellogg était le seul qui eut des licences en blanc, les avocats n'en ont pas pris, et le juge a ajourné la Cour au prochain terme régulier.

Une Noble Protestation.

Nous recommandons (dit l'Abeille de la N.-O.) à l'attention de tous ceux qui aiment l'indépendance de caractère, la lettre suivante, écrite par le Secrétaire d'Etat, élu par le peuple, M. Samuel Armstead (couleur) à l'usurpateur Kellogg. La conduite de M. Armstead l'honore et elle prouve que le choix fait par les fusionistes, de ce citoyen, pour représenter dans le gouvernement d'Etat l'élément des électeurs de couleur était un choix excellent.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau du Secrétaire d'Etat.
Nouvelle-Orléans 28 mars 1873.

A l'honorable W. P. Kellogg, à la Nouvelle-Orléans.

Monsieur.—L'honorable E. L. Weber d'Est Feliciana, m'a informé que vous m'avez nommé comme l'un des administrateurs de l'Asile des Aliénés, à Jackson, et m'a requis d'accepter la commission.

Je suis contraint par ce que je dois à moi-même et à mes concitoyens de refuser d'accepter cette commission, et d'exposer les raisons qui m'obligent à agir ainsi.

Je suis convaincu que vous n'avez jamais été élu gouverneur de la Louisiane. Les retours officiels établissent que vous avez été battu par une majorité de plus de 6,000 voix, et je regarde le fait que vous exercez l'autorité de gouverneur, comme une usurpation sans nom, pour laquelle vous aurez, tôt ou tard, à rendre compte au pays.

Votre prétendu gouvernement n'existerait pas une heure sans la présence, à huit îlets du Mechanics' Institute, de 500 soldats des Etats-Unis, avec l'ordre de vous protéger contre la juste indignation d'un peuple dont vous foulez aux pieds les droits et les libertés. Il se peut que vous ayez désiré honnêtement mes services pour administrer les affaires de cette institution; mais il me semble que c'est un autre effort de votre part pour *acheter* les fonctionnaires légalement élus par le peuple, afin de donner un soutien à votre usurpation, attendu que vous avez vainement essayé de démembrer notre Législature en payant certains membres de la vôtre pour qu'ils donnassent leurs démissions afin de faire place à des personnes légalement élues, et que vous espériez acheter aussi pour qu'elles consentissent à prendre les sièges ainsi laissés vacants.

Je regarde ma nomination par vous comme une insulte qui, je l'espère pour vous comme pour moi, ne se répètera plus.

SAMUEL ARMSTEAD.
Secrétaire d'Etat.

Resistance aux taxes dans les Paroisses.

(Extrait de l'Abeille de la N.-O. du 28.)

Une grande assemblée des citoyens de la Paroisse Franklin a eu lieu à Winsborough, le 15 mars. Le colonel Cockern, représentant, a expliqué la ligne de conduite de la Législature McEnery.

Un comité composé de MM. D. W. Frisby, Miles Washburn et J. B. Cockern, a présenté des résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité. Elles approuvent le gouverneur McEnery et la Législature, et les reconnaissent comme le seul gouvernement légitime de l'Etat de la Louisiane;—déclarent que ce gouvernement ayant été élu par une majorité des électeurs, les habitants lui promettent un appui cordial comme contribuables et comme miliciens organisés;—que le gouvernement Kellogg est illégal, la créature de la fraude et du parjure; qu'il n'est soutenu ni par le peuple de l'Etat ni par celui des Etats-Unis, et ne doit son existence qu'à la force;—que les citoyens useront de tous les moyens légaux pour résister à M. Kellogg en ne reconnaissant ni la validité de l'impôt ni les pouvoirs de ceux que M. Kellogg a chargés de le percevoir.

La Paroisse Vermillon n'a pas tardé à suivre l'exemple de Franklin. Les citoyens se sont réunis le 22 à Abbeville. Les résolutions qui, de même qu'à Winnsborough, n'ont rencontré aucune opposition,—déclarent que le seul gouvernement légal en Louisiane est celui de McEnery,—que l'usurpation de Kellogg est une fraude, une insulte au peuple;—que les habitants auront recours à la loi, à tous les moyens paisibles pour empêcher le paiement des taxes aux personnes nommées par M. Kellogg et s'organisoront en société de résistance;—qu'un comité de vingt-cinq citoyens, désigné par le président du meeting, pourra adopter les mesures qu'il jugera nécessaires au succès de la société, et convoquer les habitants si les circonstances l'exigent.

Une des résolutions condamne l'acte du gén. Grant qui, en soutenant, par les bayonnettes, l'usurpation de Kellogg et en annulant le verdict solennel du peuple a commis un outrgge envers les institutions républicaines et mérite l'exécration de tous les patriotes.

L'assemblée, tout en déclarant qu'elle doit allégeance au gouvernement des E. Unis, n'a pas reconnu au président le pouvoir de créer et de renverser des Etats. Elle a exprimé l'opinion qu'un gouvernement impérial est bien préférable à l'anarchie et à l'oppression qui règne ici depuis plusieurs années par suite de l'intervention constante et injustifiable du gouvernement fédéral; elle s'est engagée à payer l'impôt à la personne que designera le Jury de Police, et a déclaré seul percepteur légal des taxes d'Etat et de Paroisse l'officier désigné par le gouverneur McEnery.

La dernière résolution remercie le col. McEnery et la Législature d'avoir si noblement, si patiamment défendu les droits du peuple, et condamne énergiquement la conduite de M. Paulin Fontelieu, représentant de la Paroisse.

Il y a eu, le 29, un mass meeting à Minden; on y a adopté la résolution de ne pas payer de taxes à l'usurpateur Kellogg et de soutenir le gouvernement de McEnery.

—Le Shreveport "Times" du 26 rend compte d'un meeting dans lequel des résolutions analogues ont été adoptées, après des discours prononcés par Messrs. Moncure et Leonard. Le meeting s'est ajourné au 29 pour organiser une association de résistance aux taxes.

—Le Planters Banner annonce comme suit, la détermination de la population de la paroisse Ste. Marie:

"La nomination de M. Hine par M. Kellogg comme son collecteur des taxes pour cette Paroisse, n'aura aucun effet sur la détermination arrêtée de ne payer aucune taxe quelconque au gouvernement de l'usurpateur Si M. Hines entreprend de forcer la collection des taxes pour Kellogg, il ne fera que se perdre dans l'estime publique, et il aura du bon temps. Il est à espérer, pour l'honneur de M. Hine, qu'il n'acceptera pas le honteux service."

EDUCATION.

L'état d'isolement des familles semble assigner à la femme les fonctions des économies domestiques et le soin de la nourriture; la connaissance approfondie de la préparation des aliments serait donc dans son rôle; mais on se garde bien généralement de l'initier à rien de ce qui fait le fond du bien-être de la famille et de ses plus sages économies.

Presque toujours, la jeune demoiselle bien élevée, qui a été en pension jusqu'à l'âge de 16 ou 18 ans, est une femme incapable de gouverner sa maison et de bien élever ses enfants. Il semblerait déshonorant pour elle de connaître les choses véritablement utiles et nécessaires dans le ménage. Telle est enfin la direction donnée presque partout aux femmes, par nos mœurs ridicules, que rien de la vraie connaissance des besoins de la vie n'entre dans leur éducation, et que la plupart d'entre elles deviennent épouses et mères sans avoir reçu la notion des devoirs que cette condition impose à la femme. C'est donc aux classes ouvrières qu'il faut avoir recours pour accomplir ses devoirs; mais que peut la fille ou la femme du peuple, dont l'existence s'est passé au sein des privations, et par conséquent sans enseignement régulier sur l'hygiène, l'art culinaire et tout ce qui devrait constituer la science de l'économie domestique?—D'où il suit que cette science est à faire pour les classes pauvres comme pour les classes riches.

—Ce sont les passions qui causent nos maux; ce sont elles qui sont nos plus grands ennemis.

—C'est dans le creuset qu'on éprouve l'or; c'est dans l'adversité qu'on reconnait l'ami véritable.

Décédé,—En cette Paroisse, le 1er du courant, JEAN BTE. ROY, âgé de 61 ans.

——En cette ville, le 3 courant, le Docteur GEORGE HILL, dans la quatre-vingt-cinquième année de son âge.

Le Docteur Hill était natif d'Irlande; mais il habitait notre paroisse depuis plus de quarante ans. Il avait conservé toute ses facultés et a continuellement exercé sa profession jusqu'à quelques jours avant sa mort.

Pompiers, Attention!

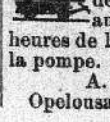

Une assemblée mensuelle de cette Compagnie aura lieu aujourd'hui, 5 Avril, à six heures de l'après-midi, à la remise de la pompe.

A. LASTRAPES, Secrétaire.
Opelousas, 5 Avril 1873.

COURSE! COURSE!

UNE course de trois arpents aura lieu près de la ville d'Opelousas, Samedi le 12 Avril courant, entre la jument grise de Mallet et le cheval gris de M. G. Peck.

On trouvera sur les lieux une barre excellente et une table bien servie.

E. McDANIEL.
Opelousas 5 avril 1873.

Alcoolature d'Arnica,

PREPARE par les RR PP. Trappistes du Monastère de Notre Dame des Neiges, France.

A l'usage externe.—Contusions, ecchymoses, maux d'yeux, coups, blessures, fractures, hémorrhoides, rhumatisme chronique, etc. etc.

A l'usage interne.—Défaillances, gastralgies, embarras d'estomac, manque d'apétit, digestions pénibles, vomissements, diahrrées, fièvres, paralysies, etc. etc.

Se vend chez JOHN POSEY,
5 avril. 2m] Pharmacien, Opelousas.

VOICI L'OCCASION!

DES

BONS MARCHÉS!

—:o:—

MESSRS. JOS. BLOCH & Co. ont l'honneur d'annoncer à leurs nombreux amis et clients et au public généralement qu'ils sont en mesure d'offrir aujourd'hui leur immense stock de marchandises sèches, groceries, vêtements confectionnés, étoffes choisies pour dames, chaussure pour hommes, dames, fillettes et enfants, chapellerie, quincaillerie, sellerie, harnais, et tout un assortiment de marchandises de toute sorte, de toute qualité et de tout prix,

AU PRIX COUTANT!!!

à l'effet de clore leurs affaires dans le magasin qu'ils occupent à présent, et pour se préparer à rentrer dans leur nouveau et immense magasin avec un

Stock Entierement Nouveau!!

Ne manquez pas cette excellente occasion de vous procurer vos articles d'hiver à bon marché, attendu que MM. Bloch & Dupré sont décidés à écouler les marchandises qu'ils ont en mains, même à grand sacrifice, et que cette occasion ne durera que quelques semaines, attendu que leur nouveau magasin sera bientôt prêt à les recevoir.

Opelousas 23 Nov. 1872. 11tf

AVIS.

EN ma qualité de Collecteur des taxes du Gouvernement légal de l'Etat de la Louisiane, pour la Paroisse St. Landry, je déclare par les présentes, que personne autre que moi ou mes députés n'a le droit de recevoir des taxes d'Etat et de Paroisse, et je défends à tous les contribuables de la Paroisse St. Landry, sous peine de forfaitures et d'amende, de payer à d'autres qu'à moi ou mes députés, et aux lieux que je pourrai désigner.

JOHN I. GARDINER,
Collecteur des taxes.
Opelousas 29 mars 1873. 24tf

O. H. VIOLET,

NOTAIRE PUBLIC ET ENCANTEUR.

BUREAU avec M. F. F. Perrodin, avocat.
Opelousas 29 Mars 1873. 1a

ELECTION.

LES votans de la ville d'Opelousas sont par le présent avertis qu'une élection aura lieu à la Maison de Cour, le Lundi 7 Avril prochain, 1873, dans le but d'élire sept franctenanciers qui constitueront le Bureau de Police de la Ville d'Opelousas.

W. A. ROBERTSON.
Greffier de la Cour de District.
Opelousas 22 Mars 1873.

Magasin au bon marche
DE A. MARKS.

Rue Main, au-dessous du bureau du Courrier.

MES AMIS et le public de St. Landry en général sont informés que je vends aujourd'hui mes marchandises à aussi bon marché que qui que ce soit. Mon assortiment se compose de marchandises sèches, vêtements confectionnés, chaussure, quincaillerie fine, chapeaux, casquettes, grocerie etc.

Le soussigné sollicite une visite à son magasin, avec la conviction qu'on sera satisfait de ses prix. A. MARKS.

Opelousas 15 mars 1873. 22tf

AVIS.

H. A. SILVERA,

MACHINISEE,

REPARERA les pendules, les montres, la bijouterie, et les instruments de musique et les machines à coudre; il grave sur métal et accorde les pianos.

Ses prix seront modérés et son ouvrage garanti. Il achète l'or et l'argent brisé.

S'adresser au magasin de M. Phillips ou à celui de M. Marks, audessous du bureau du Courrier, Opelousas. [15 mars 3m

Ecurie du Rail-Road et Express.

TOUJOURS reconnaissant des faveurs dont j'ai été l'objet depuis mon arrivée dans la Paroisse St. Landry, je fais savoir à mes amis et au public en général, que j'ai pris la direction de l'Ecurie derrière l'Hotel Titine que je viens de remettre en parfait état, et qui peut aujourd'hui être comparée aux meilleures. Les chevaux y seront bien soignés par des garçons d'écurie prompts et exacts.

Je ne demande que d'être mis à l'épreuve.
8 mars 1873. L. B. LASSITER.

A VENDRE.

LA machine d'un moulin à scie, bouilloire, charriot &c. le tout ensemble ou séparément. Pour les particularités, s'adresser au soussigné, sur les lieux, près du Port Barré.

8 mars—21 8t V. BOURDIN.

J. L. COURET.

FACTEUR en sucre et en coton, et Marchand Commissionnaire en général, No. 18 Rue Conti, NOUVELLE-Orléans.

P. L. HEBRARD,

JUGE-DE-PAIX dans et pour la Paroisse St. Landry.—Bureau, rue Bellevue Se référer à la pharmacie Mayo.

Opelousas 14 Janv. 1871. 1y

C. Mornhinveg & J. Dantin,

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ont ouvert leur atelier de Tailleurs rue Bellevue, à côté de la Ferblantrie et vis-à-vis du magasin incendié de Bloch & Dupré, où ils sont prêts à faire promptement et sur commande, des vêtements d'hommes et de garçons, tout ouvrage garanti. [31 Aout 1872.—[32 1a

Au Peuple de St. Landry.

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DE MOUND CITY,
Opelousas 4 Novembre 1871.

LE soussigné saisit cette occasion pour annoncer qu'il a accepté l'agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie, de Mound City (St. Louis, Mo.)

Mon bureau sera à la Maison de Cour, où je me ferai un plaisir d'expliquer à chacun les avantages d'une police d'assurance et le devoir du père de famille de faire assurer sa vie afin de laisser à sa mort, à sa veuve et à ses enfants, une bonnête aisance qu'autrement il ne réussirait peut-être jamais à recueillir.

La grande renommée que cette compagnie d'assurance a acquise rend inutile toute recommandation de ma part. Les détenteurs de polices d'assurance de cette compagnie, sont composés des citoyens parmi les plus intelligents et les plus honorables de cette Paroisse ainsi que des autres paroisses de l'Etat, aux noms desquels je réfère avec plaisir, et que l'on trouvera plus bas. Les affaires de cette compagnie pour l'Etat de la Louisiane, sont sous le contrôle et la direction de nos citoyens les plus honorables et peuvent avec raison être regardés comme les protecteurs des veuves et des orphelins. Les messieurs dont les noms suivent composent le Bureau de Direction pour la Louisiane, savoir. E. T. Merrick, James Jackson, L. A. Wiltz, F. H. Hatch, C. H. Mouton, Robert Hare, Thos Fitzwilliams, Octave Voorhees, B. B. Simmes.

J'aurais également pu reproduire ici la lettre de Mme. Hayes, la veuve de feu James G. Hayes de cette paroisse, ainsi que celle de la veuve de feu Daniel O'Bryan, d'Abbeville, qui démontrent avec la promptitude avec laquelle cette compagnie paye toutes ses pertes, ce qui lui vaut cette considération générale dont elle jouit.

Voici les noms d'une partie de ceux qui se sont fait assurer dans cette paroisse, savoir: Dr. John A. Taylor, Alcée Dupré, Henry L. Garland, Joel H. Sandoz, J. J. Morgan, T. C. Anderson, Caldwell C. Swayzé, Dr. J. L. Estorge, J. L. Morris, Capt. Carmouche, J. M. Moore, A. R. Hawkins, et beaucoup d'autres.

A ces noms j'en pourrais ajouter une infinité des paroisses avoisinantes, mais je me contenterai de nommer l'ex-Gouverneur A. Mouton, de Lafayette, et le Gén. A. Déclouet et le Colonel A. Deblanc, de S. Martin.

A GARRIGUES.
Opelousas 11 Novembre 1871. 9tf.

A Louer ou a vendre.

UNE excellente petite bâtisse, convenablement située pour le commerce, près d'un faubourg de la ville. S'adresser à ce bureau.

GRAINES DE JARDINAGE.

M. Hilaire Desessarts ayant déménagé sur l'habitation de feu Chauncey Seymour à 4 milles au Sud-Ouest d'Opelousas, continuera à vendre, à bon marché et pour du comptant, des graines de jardinage garanties fraiches. 15 Fév. 1873. 14tf

ŒUFS DE BRAHMAS

Et demi Brahmas, choisis pour éclosion, à vendre à une piastre la couvée de quinze, au bureau du Courrier.

AVIS.

LES soussignés annoncent respectueusement au public qu'ils ont ouvert une Boulangerie à la résidence de M. Pierre Titard, à Opelousas, et sollicitent l'encouragement de leurs connaissances. Les bons de pain ne seront délivrés que pour du comptant.

Mme. P. TITARD.
W. RINEER.
Opelousas 15 Février 1873 1m

MULET EPAVE.

Il a été arrêté comme épave, par le soussigné, au Bayou Mallet, le 20 Février dernier, un mulet créole, couleur gris, âgé d'environ six ans, marqué sur la cuisse à peu près ainsi 75

Ce mulet se trouve dans le voisinage depuis environ un an, commettant des dégats.

Le propriétaire est prié de venir prouver sa propriété, payer les frais et l'emmener, autrement il en sera disposé selon la loi.

JACQUES CHARLOT fils.
St. Landry 8 mars 1873. 21 5t

AVIS.

LE public est respectueusement informé que je n'ai aucun associé dans mon métier de charpentier, et que je dirige moi-même ma barque. W. R. MEGINLEY.

Opelousas 7 Décembre 1872. 13tf

F. D. Chretien,
Marchand-Commissionnaire

POUR LA

VENTE DES BESTIAUX,

Joignant le Stock Landing et la Compagnie des Abattoirs.

Se référer à MM. Lastie Dupré et Louis Lejeune, St. Landry. [26 oct. 1a

M. F. L. PITRE,

SAISIT cette occasion pour annoncer qu'il aura toujours en mains de la corde, des cercles en fer et de la toile d'emballage à la disposition de ses clients.

Il sera également toujours en mesure d'acheter le coton qu'on apportera à son magasin de dépot à Washington. [24 août. 20 1y

25me. ANNIVERSAIRE

DE LA

Pharmacie et Depot de Medecines
DE ST. LANDRY.

Le Sirop Pectoral de Ducongé.

EN usage depuis trente-quatre ans déjà, est aujourd'hui reconnu comme le plus agréable et le plus sûr remède offert au public pour la guérison rapide de toutes les affections de bronches, pour la toux, le rhume, les catarrhes et la consomption.

Préparé par F. P. Ducongé, No 39 rue de Chartres, N.-Orléans, et à vendre à $1 la bouteille (prix du propriétaire) par J. POSEY,
4 Janvier 17—7t Agent.

G. M. Bayly & Pond,

MARCHANDS DE GROCERIES en gros et Marchands Commissionnaires, Nos. 38, 40 et 42, rue du Canal, et 59 et 61, rue de la Commune, Nlle.-Orléans. [Dec21—6m

M. MAURICE VILASECA,

AYANT pris la suite du magasin de M. H. Latour, a l'honneur d'annoncer à ses amis et connaissances et au public en général, qu'il continuera, au même magasin, rue Main, le même genre d'affaires, c'est-à-dire la vente en détail de

MARCHANDISES SECHES,

nouveautés, chapellerie, chaussure, sellerie, quincaillerie, fayence, verrerie, GROCERIE, liqueurs fines, fruits à l'eau-de-vie, conserves,

VINS. WHISKYS &c.

qu'il vendra à petits profits pour du comptant.
Opelousas 21 Décembre 1872. 6m

P. J. LEFEBVRE, Agent,

Encoignure des rues de la Cour et Landry, OPELOUSAS.

A constamment en main et offre à ses amis, à des prix si modérés qu'ils ne peuvent manquer d'être satisfaits, et pour du comptant:

MARCHANDISES SECHES,

Vétements Confectionnés,

CHAUSSURE, CHAPELLERIE, QUINCAILLERIE, FERBLANTERIE

GROCERIES,

VINS, LIQUEURS, FAIENCE, TOILE ET CERCLES D'EMBALLAGE MAIS, AVOINE ET SON.

Opelousas, 1er Juin 1872. 38-tf

WM. HERR, Jr. Barbier.

AYANT récemment ouvert un Salon de Barbier, rue Main, entre le magasin de D. Roos et celui de Munzesheimer, est prêt à servir ceux qui vondront se faire faire la barbe, couper les cheveux, nettoyer la tête &c. Il sollicite de l'encouragement de ses amis et du public. Ses prix seront modérés.

Opelousas 15 Juin 1872. 40tf.

A. BAILEY, & E. D. ESTILETTE,

EXERCERONT leur profession d'Avocat dans les Cours des Paroisses St. Landry, Lafayette, Vermillon, Calcasieu, St. Martin, Ibérie, Ste. Marie et Avoyelles.

Bureau à Opelousas, Lne. [6 aout 1870.

A Vendre a l'amiable.

UNE Habitation situé à Chataigner, onze milles d'Opelousas, contenant 165 arpents de terre, dont 90 arpents bien boisés, une bonne maison de 36 pieds de longueur, bien finie, ainsi que d'autres dépendances, le tout en bon état.

On vendra à très bon marché, et une grande partie à un crédit raisonnable. Pour le prix et les détails, s'adresser sans délai au bureau du *Courrier* des Opelousas, ou au soussigné sur les lieux. ZEPHIRIN MANUEL.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE propriété situé au centre de la Ville Platte, étant l'ancien emplacement de M. Marcel Daire, consistant en environ 12 arpents de terre sur la rue principale, une grande maison de résidence, un magasin de 55 pieds sur 30, cuisine, logements pour domestiques, écurie etc. Pour les conditions et autres détails, s'adresser au bureau du Courrier, à Opelousas' ou au soussigné propriétaire sur les lieux.

6 Juillet.] OCTAVE DAIRE.

1872. 1872.

Arrangement pour les Eaux Basses.

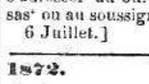

Le Bateau-à-vapeur neuf, solidement construit et léger,

TRENTON,

Capitaine M. KENISON,—Commis T. Jobin.

LE capitaine Konison ayant acheté le Trenton expressément pour le commerce des Opelousas, Washington et la Nouvelle-Orléans, ce bateau commencera ses voyages réguliers entre Washington et la Nlle-Orléans le 1er Septembre, et continuera jusqu'à ce que les eaux permettent au Lessie Taylor de rentrer dans cette navigation.

R. S. WILKINS, agent,
Encoignure Water et Bridge st. Washington.

AUX EMIGRANTS.

LE soussigné est agent pour la vente d'un morceau de terre d'environ 1,500 arpents, dont un tiers boisé, situé à 12 milles d'Opelousas.

Ceux qui ont besoin de terre pourront acheter le tout en bloc ou par lots de 50 arpents ou plus, à un prix raisonable et à des condidtions avantageuses. Pour les particularités, s'adresser à

N. QUATREVEAUX, Opelousas, ou à Blanchin & Giraud, No. 62 rue Vieille Levée, Nouvelle Orléans.

☞Ceux qui, sans ma permission, se serviront de cette terre ou y couperont du bois, seront rigoureusement poursivis. N.Q.

Opelousas 24 Février 1872. 1a.

A LOUER.

LE bureau et le matériel du "Courrier des Opelousas."

RESTAURANT DE L'ORIENT,

TENU par JEAN BARBÉ, No. 15, rue Dumaine, Nouvelle-Orléans. Pension au mois et à la semaine. Chambres garnies, deux repas par jour à l'heure voulue, avec vin.—Pension et logement par jour, $1 25.

15 Février 1873. 3m

Manufacture de Voitures.

FLATTE de l'encouragement qui lui a été accordé jusqu'à présent par le public de cette Paroisse, le soussigné remercie sincèrement ceux qui l'ont ainsi encouragé, et sollicite en même temps la continuation de leur patronage. Il sera toujours prêt à manufacturer des buggies, hacks et autres véhicules sur commande et de main de maitre. Les réparations aux voitures, tant charronnage que forge, peinture ou garniture, seront exécutées promptement et aux prix les plus modérés, pour du comptant seulement. Dorénavant, tout ouvrage qui ne sera pas payé sur livraison, portera 10 pour cent d'augmentation pour les frais de collection immédiate.

Le soussigné a toujours en mains des hacks, des buggies &c. neufs et de seconde main qu'il vendra à bon marché pour du comptant.

S. P. CLARK.
Opelousas 20 Janvier 1872. 19tf.

JOSEPH M. MOORE.
AVOCAT JURISCONSULTE,

EXERCERA sa profession dans toutes les Cours du Huitième District Judiciaire.—Son bureau est le même occupé ci-devant par Swayzé & Moore, et plus recemment par Moore & Morgan, rue Bellevue, Opelousas, Lne. Opelousas 22 avril 1871.

Le Courrier des Opelousas,

PUBLIE LE SAMEDI PAR

LEONCE SANDOZ.

L'ABONNEMENT sera de trois piastres par an, payable d'avance.

LES AVIS se paieront cinquante cents par carré pour la première insertion et vingt-cinq cents par carré pour chaque insertion subséquente. Huit lignes ou moins constitueront un carré.

Les avis qui seront envoyés pour être publiés seront insérés en Français et en Anglais (à moins qu'il n'en soit autrement ordonné) jusqu'à ce que l'éditeur juge à propos de les discontinuer.

Les candidats aux faveurs publiques devront payer quinze piastres d'avance, s'ils veulent se faire annoncer.

Les nécrologes, les lettres de remerciment, les réclames, les communications d'un genre personnel, etc., se paieront au taux des avis.

Les articles d'une nature personnelle (quand toutefois ils seront admissibles) se paieront vingt cents la ligne et d'avance.